

PROCÉDURE

Mise en place :

- ✓ Distribution des fûts lors de la collecte
- ✓ Fûts disponibles au GDS toute l'année

Fonctionnement du partenariat :

- ✓ Des points de collecte seront mis en place 1 fois par an par le GDS
- ✓ N'oubliez pas de vous y rendre afin de ne pas faire déborder vos fûts
- ✓ Vous serez avertis par voie de presse agricole des dates de tournées

Coût :

- ✓ Le fût **neuf** = 7,70 € HT soit **9,24 € TTC** 
- ✓ L'**échange** plein / vide = 26,83 € HT soit **32,20 € TTC**
(comprenant la collecte, l'élimination du fût plein, le fût vide et l'attestation)
- ✓ **Plein sans vide** = 18,17 € HT soit **21,80 € TTC**
(comprenant la collecte, l'élimination du fût plein, et l'attestation)

CONTACT : Groupement de Défense Sanitaire de la Loire
43 Avenue Albert Raimond
42270 Saint-Priest-en-Jarez
Tél : 04.77.92.12.38
Mail : contact.gds42@reseaugds.com



COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE SOINS



Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

POURQUOI ?

- ✓ Respecter la réglementation
- ✓ Respecter notre environnement
- ✓ Améliorer notre démarche qualité
- ✓ Valoriser l'image de marque de l'éleveur

Tri des déchets de soins vétérinaires par l'éleveur ⇒ Le fût à D.A.S.R.I

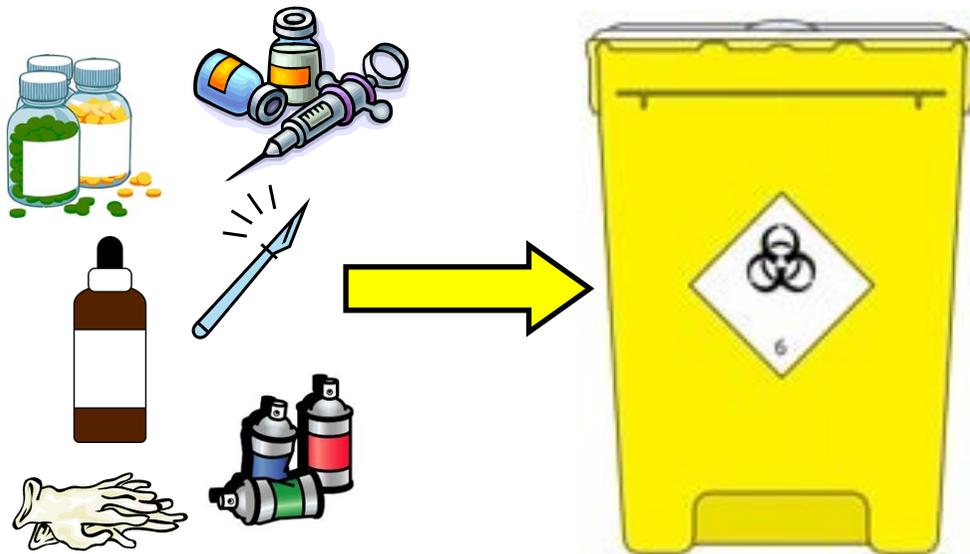


Quels déchets trier ?

↪ Les piquants, coupants : aiguilles, lames de scapel, bistouri, petites ampoules coupantes, même non utilisés...

↪ Les déchets de soins à risque : seringues, tubes intra mammaires, sondes, pansements, objets souillés...

↪ Les flacons vides et périmés (verre non cassé, plastique) : antibiotiques, vaccins, médicaments pour la reproduction, et autres médicaments périmés, bombes aérosols vides, aluminium ayant contenu des médicaments...

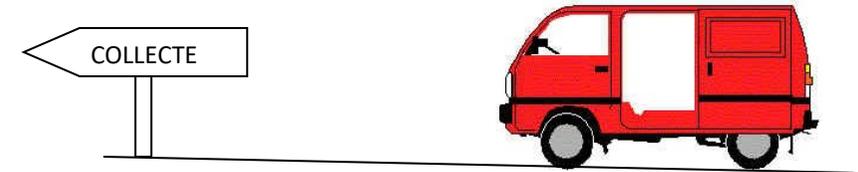


1 fût = 60 litres

- ↪ Sont interdits :
Le contenant de solvants
Des instruments au mercure
Des piles



- ↪ Transport par l'éleveur du fût au point de collecte .
- ↪ L'éleveur rapporte le container **fermé** définitivement et **propre extérieurement** .



- ↪ Poids maximum du fût = **30 Kg**



- ↪ Un document attestant l'élimination des déchets de soins à risque infectieux ainsi qu'un fût vide seront remis.



- ↪ Puis les fûts sont récupérés par une société agréée pour incinération.

